

LE RÔLE DES CHEFS D'ÉTABLISSEMENTS DISPOSANT DE SECTIONS INTERNATIONALES

Yves LEMAIRE

Proviseur du lycée de Saint-Germain-en-Laye

Le rôle des chefs d'établissements est, bien sûr, cadré et important, au contact des élèves, des parents et du public. Il se situe aussi à l'intersection de certaines difficultés. A Saint-Germain-en-Laye, j'ai la chance de travailler dans un établissement qui, de l'école maternelle jusqu'à la Terminale, comprend uniquement des sections internationales. Cette caractéristique suscite une grande homogénéité des publics et de la pédagogie. Je tenterai cependant de représenter l'ensemble de mes collègues.

Tout d'abord, le rôle du chef d'établissement consiste à définir et faire vivre un projet d'établissement vraiment international, dans un système qui exprime une forte originalité. En effet, les sections internationales se différencient des sections européennes et du dispositif de l'Abibac : elles préparent les élèves à l'OIB. C'est sur cette base que les proviseurs font passer les tests aux élèves et sont responsables de leur affectation. Un élève de section internationale démontre potentiellement des qualités qui lui permettront, à terme, d'obtenir cet examen.

Très souvent, il est dit que les sections internationales constituent un dispositif élitiste. De mon point de vue, il s'agit plutôt d'un dispositif d'accueil qui a pour vocation à intégrer des élèves français, étrangers ou binationaux, d'origines, de cultures et de parcours scolaires très divers. Le projet d'établissement doit tenir compte de cette diversité. Des dispositifs très particuliers correspondent à la demande qui nous est exprimée par les partenaires. Tel est le cas de la discipline FLE, le français langue étrangère, et de toutes les voies qui permettent aux élèves français, et ceci dès le cours préparatoire, d'intégrer le cursus international et d'y réussir, y compris après l'OIB. Même au lycée international de Saint-Germain-en-Laye, les sections internationales ne se définissent pas comme une discipline élitiste.

Le projet d'établissement doit être un projet global, pédagogique et culturel. Bien sûr, il s'agit d'un projet français (les réformes du lycée et du collège s'imposent à nous) mais le projet croise aussi nécessairement les réformes mises en œuvre à l'étranger.

Il est souvent considéré, à tort, qu'un lycée international est un lycée de langues. Or les langues sont tout aussi bien enseignées dans d'autres établissements. La personnalité des lycées internationaux est plutôt fondée sur un projet culturel. L'intérêt de nos établissements est l'immersion qu'ils proposent aux élèves, au carrefour d'exigences et d'enjeux divers, avec des effets en termes d'attractivité du territoire.